

Le Fauchage Différencié

« Tondre autant que nécessaire, mais aussi peu que possible » pour préserver notre biodiversité communale.



Le concept de base

Cette démarche écologique consiste à ne plus traiter tous nos espaces de la même façon. Nous appliquons des hauteurs et des fréquences de tonte adaptées à chaque site.

- **Zone Prestige : Coupe soignée et régulière (1x toutes les 3 semaines)**
 - Lieux concernés : Abords de la mairie, de l'église, des massifs de fleurs, des lieux de mémoire et du cimetière.
 -
- **Zone d'Usage : Tonte maîtrisée (1x toutes les 4 semaines)**
 - Lieux concernés : Abords du stade, des entrées de village et des espaces verts.
 -
- **Zone Prairie : Fauchage très tardif (1x par an)**
 - Lieux concernés : Espaces naturels périphériques, bords des chemins ruraux et des bassins de rétention.